

Le 21 juin 2016 à 20h00, le Maire ouvre la séance, 8 conseillers sont présents, il excuse les conseillers absents dont trois ont donné pouvoir, puis donne lecture du compte rendu de la dernière réunion, suivent les signatures.

1) Décisions modificatives

DM n°1

Des dépenses relatives au réaménagement de la mairie, mais hors marché ont été affectées à ce programme afin de pouvoir récupérer la TVA. Le Maire propose un virement de crédits de 55 000 €uros pour abonder le programme, la somme étant prélevée sur le fonctionnement et sur le compte de l'opération 70 (Espaces Publics)

Le Conseil approuve la proposition.

2) Conventions

a. Concordia

Il s'agit de la convention 2016 pour le chantier du mois d'Août, 10 à 12 bénévoles et 2 animateurs (technique et de vie) seront présents du 05 au 26 août prochain soit 24 jours calendaires.

Le chantier se déroulera dans la continuité de 2015, sur la réfection du mur de soutènement du parking à l'entrée de la commune.

Le coût pour la commune s'élève à 5 320€ dont 20€ de frais d'adhésion.

Le conseil approuve la proposition

b. Département (SIL)

La convention autorise la mise en place de la SIL sur le domaine public départemental. Les emplacements ont été validés, en plus des restaurants, de la fromagerie, de l'activité artistique de mosaïque, sera autorisée, par extension, la signalisation de la Shem, en rapport à son emplacement difficile d'accès.

Le conseil approuve la proposition.

c. Cinéma de plein air

L'office intercommunal de tourisme a abandonné la programmation des séances de cinéma de plein air. La commune s'est rapprochée de la Communauté de Communes du Grand-Figeac qui propose la projection le 26 Juillet du film: « La famille Bélier ».

Le conseil approuve la proposition

3) Désignation d'un coordonnateur recensement de la population 2017

Une nouvelle campagne de recensement de la population est prévue en 2017, du 19 janvier au 28 février. Le Maire, autorisé par le Conseil Municipal, doit nommer un coordinateur par arrêté.

La réponse aux questionnaires pourra aussi se faire par les particuliers directement sur Internet ; les modalités de contrôle ne sont pas encore connues.

Le conseil approuve la proposition.

4) Indemnité de gardiennage des églises

Un plafond indemnitaire de 472,22€ est fixé par l'état pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice du culte. Avec ses 4 églises, le Maire propose une indemnité de 650 €, somme qui est portée au budget 2016 au compte 6282.

Le conseil valide la proposition

5) Adhésion à la Fondation du Patrimoine

Nous soumettons un dossier à la Fondation du Patrimoine afin de bénéficier d'une aide pour la fontaine de César. Il est donc légitime d'adhérer à cette association. Le Maire propose d'adhérer pour le montant de 150€.

Le Conseil approuve la proposition.

6) Proposition d'adhésion à l'Association des Maires Ruraux.

Cette association est ouverte aux communes de moins de 3 500 habitants et anime une antenne lotoise depuis 2015. Complémentaire à l'Association des Maires de France, elle se veut plus proche des intérêts particuliers des communes rurales. Le maire rappelle que l'initiative de l'animation « Lectures communes », relayée par la bibliothèque communale, est une émanation de cette association.

L'adhésion est de 100€. Le conseil approuve la proposition.

7) Fusion des Communautés de communes du Grand Figeac et Haut Ségala

La préfecture, par arrêté, propose un nouveau périmètre communautaire de 92 communes, regroupant les communes des communautés du Grand Figeac, du Haut Ségala et la commune de Balaguier d'Olt.

Le Maire met la proposition au vote et recueille 2 voix contre et 9 voix pour.

8) Demande de cession au Bourg, à Vic et à Falsegarre

- Le Bourg :

Cette demande émane d'une voisine du presbytère qui sollicite quelques dizaines de m² du jardin bordant la rue de la Peyrolierie afin d'y aménager un petit espace de verdure. Le conseil approuve la proposition de principe et charge le Maire d'affiner la proposition.

- Vic :

Il s'agit d'une portion de chemin communal, non utilisable sur une partie de son parcours et qu'un des riverains voudrait acquérir. Avant de décider le déclassement, une proposition de vente sera faite à tous les riverains et il faudra s'assurer qu'il n'y ait pas de parcelles de terrain enclavées.

- Falsegarre :

Le Maire donne lecture de la lettre de madame GUERRIER

Le conseil donne son accord pour vendre la parcelle de terrain communal cadastré D 686 à la SCI Falsegarre sous réserve que lui soit présenté l'accord de tous les riverains.

9) Projet de vente maison au Bourg :

Il s'agit de la propriété BRUN composée de 3 biens: C362, C359 zone de manœuvre de 35m², C365 zone de parking de 65m² à l'angle de la rue de la Peyrolierie.

Le droit de préemption peut s'exercer sur l'un ou l'autre de ces biens.

L'acquéreur souhaite conserver le terrain C365 car c'est un emplacement de stationnement, utile et nécessaire à la maison. Pour le terrain C359, il est prêt à s'engager sur l'honneur pour le laisser à un usage public. Le Maire rappelle que le droit de préemption pourrait toujours s'exercer en cas de nouvelle session. L'acquisition par la commune de cet espace de retournement aurait de l'intérêt en cas de réfection des rues du bourg afin de l'inclure dans un tel programme.

Le conseil décide de formaliser l'accord par un droit d'usage.

10) Lutte anti vectorielle

Un arrêté préfectoral précise que le rapport de surveillance entomologique établit que le moustique *Aedes albopictus* est implanté et actif sur le territoire du département du Lot. Vecteur d'arboviroses dont les virus du chikungunya, de la dengue et du zika, il constitue de ce fait une menace pour la santé publique.

Le maire rappelle que l'ARS a publié un document de synthèse sur la présence et l'identification du moustique ainsi que les méthodes à adopter pour limiter son développement. Ce document sera mis à disposition du public dans les vitrines d'affichage communal.

11) Questions diverses et projets en cours

- a. **Voirie** : la consultation de la voirie communale est lancée, le Grand Figeac doit être consulté en ce qui concerne le point à temps.
- b. **Vestiaires du stade** : toujours en attente de réponse de la DETR pour subventionner les travaux, en raison de la saison sportive, ils ne seront envisageables qu'en fin de printemps 2017.
- c. **Falaises** : le cahier des charges de la consultation pour la maîtrise d'œuvre est presque bouclé.
- d. **SIL** : les bons à tirer pour la Sil et les plaques de rue ont été validés.
- e. **Fontaine de César** : l'architecte lance la consultation des entreprises.

Après un tour de table, le Maire lève la séance à 22h35mn.